ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

avenir de l'hopital de Roquefraîche

Question au Gouvernement n° 1823

Texte de la question

AVENIR DE L'HÔPITAL DE ROQUEFRAÎCHE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bouchet.

M. Jean-Claude Bouchet. Madame la ministre des solidarités et de la santé, en juin 2017, un « nouveau monde » devait naître. Or, depuis, la fracture entre le pouvoir central et la province, la ruralité, ne cesse de s'aggraver. Entre la limitation de la vitesse à 80 kilomètres par heure sur le réseau secondaire, et les suppressions de trésoreries, les hausses du prix du carburant, la mise à l'écart des corps intermédiaires et des élus locaux, les faits sont là.

Et cela continue avec le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, dans le cadre duquel nos hôpitaux locaux vont perdre leurs compétences et leur rôle de proximité. Au cours du débat, vous avez insisté sur le fait que vous étiez « engagée à pleinement associer les parlementaires, et [sur le fait que] cet engagement sera tenu », et engagée, aussi, à « renforcer la place faite aux élus en amont des décisions ».

Or sur le terrain le compte n'y est pas, madame la ministre, et les élus locaux sont ignorés. C'est le cas dans le Vaucluse, dans ma circonscription, avec l'hôpital de Roquefraîche, à Lauris. Par deux fois, le maire de cette commune vous a fait part publiquement de son inquiétude sur l'avenir de cet hôpital. Votre réponse a été très claire : « Je travaille plus sur une réadaptation que sur une fermeture. »

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre, par hasard, en janvier dernier, que ce centre serait fermé d'ici à trois ans ! Où est la concertation, madame la ministre ? L'exaspération est à son comble au sein de la population et les personnels de l'hôpital sont inquiets, voire traumatisés. Dans un ultime recours, samedi dernier, le maire, André Rousset, soixante-dix ans, qui avait pourtant donné son parrainage au candidat Macron il y a un an et demi *(Exclamations sur les bancs du groupe LR)*, s'est donc résigné à partir de sa commune pour rejoindre, à pied, votre ministère, soit une distance de 760 kilomètres. Tout cela pour se faire entendre, pour protester contre la fermeture annoncée de cet hôpital.

Nous constatons donc, d'un côté, que vous affichez votre volonté de concertation et, de l'autre, que vous opposez une fin de non-recevoir aux élus. L'occasion m'est donc donnée de vous demander solennellement ce que vous comptez faire pour l'hôpital de Roquefraîche, dont dépend tout un bassin de population et, plus largement, quelle assurance de concertation vous entendez apporter aux élus locaux dans votre réforme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, *ministre des solidarités et de la santé.* J'ai été alertée la semaine dernière par M. André Rousset sur sa démarche et je comprends évidemment le désarroi que peut causer un projet de fermeture comme celui de l'hôpital de Roquefraîche. Répondre à ce type de situation est tout le sens de la loi qui a été discutée la semaine dernière : prévoir le renouveau des hôpitaux de proximité, un renouveau ambitieux. Au sein d'une organisation territoriale graduée, les hôpitaux de proximité apporteront aux patients le bon soin au bon moment.

M. Jean-Claude Bouchet. Vous les fermez tous !

Mme Agnès Buzyn, *ministre .* Notre objectif est bien de garantir à la population une palette de soins suffisante pour éviter l'éloignement, à l'exception de situations médicalement plus complexes et qui doivent s'organiser suivant un parcours.

En ce qui concerne plus précisément l'établissement que vous mentionnez, la situation de l'hôpital de Lauris est particulière, liée notamment à la vétusté des locaux et à son environnement géographique. Je dois le préciser, le site de Lauris se trouve en zone d'aléas : une zone où les feux de forêt sont très forts.

M. Maxime Minot. Et alors ?

Mme Agnès Buzyn, *ministre.* Conformément au projet régional de santé de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, adopté en septembre 2018, il est prévu de relocaliser les soins de suite et de réadaptation sur le site de Lauris-Cavaillon. En effet, celui-ci possède à la fois un plateau technique spécialisé et les ressources médicales nécessaires en vue d'améliorer le parcours de santé de la population qui réside majoritairement dans le bassin de vie de Cavaillon.

Soyez assurés que je serai particulièrement attentive au devenir du site de Lauris. La réflexion doit être poursuivie, en y associant toutes les parties concernées, notamment le conseil départemental du Vaucluse, qui devrait, selon mes informations, devenir propriétaire du site à la cessation des activités sanitaires et médico-sociales. Enfin, j'ai demandé au maire de Lauris de prendre contact avec mon cabinet afin que toutes les propositions soient étudiées avec lui. *(M. Florian Bachelier applaudit.)*

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bouchet
Circonscription : Vaucluse (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1823
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 mars 2019
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mars 2019